

Rapport annuel à l'intention du Conseil d'administration du CCAG
Assemblée générale annuelle du CCAG, septembre 2008
Jim Statham, administrateur, Association des arpenteurs-géomètres de l'Ontario

Statistiques 2008

Membres à part entière	Agréés	542
	Inscrits	95
Autres membres	Associés	141
	En stage	51
	Honoraires	4
	Retraités	179
Nombre total de membres		1012
Certificats d'autorisation		232

Assemblée générale annuelle qui a eu lieu à Niagara Falls du 20 au 22 février 2008

Nombre total d'inscriptions 401

Points prioritaires

Les points prioritaires 2008 du Conseil de l'AAO sont :

- L'approbation des modifications à la Loi sur les arpenteurs-géomètres
- Les modifications à la réglementation
- L'Avenir de la profession
- Cartographier de nouvelles voies d'accès pour le projet équité et égalité (*Fairness and Equity Project*)

Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres (CCEAG)

Le Conseil a approuvé la proposition du programme d'enseignement d'entrée élaboré par le CCAG. L'adoption de ce programme d'enseignement par le CCEAG et toutes les associations membres s'avère la dernière exigence visant à officialiser l'adhésion de l'AAO au CCEAG.

Cartographier de nouvelles voies d'accès pour l'équité et l'égalité (*Fairness and Equity*)

L'AAO s'est vu accordé du financement de la part des gouvernements ontarien et canadien afin d'entreprendre un projet de 2 ans afin de développer et implanter des procédures visant à promouvoir et assurer un accès équitable à la profession pour les professionnels et les étudiants formés à l'étranger.

Mobilité de la main-d'oeuvre

Le gouvernement de l'Ontario a approuvé les révisions apportées à l'Accord sur le Commerce, ainsi que tous les autres gouvernements provinciaux et territoriaux. Cet Accord stipule les attentes et objectifs afin de permettre la mobilité de la main-d'oeuvre à travers le Canada.

L'Ontario et le Québec ont établi des objectifs de mobilité de main d'oeuvre extrêmement spécifiques pour les groupes et les professions réglementées. Au cours de la prochaine année, nous nous attendons à travailler main dans la main avec l'OAGQ afin de déterminer les détails permettant d'atteindre les objectifs de l'Entente Ontario/Québec.

L'Avenir de la profession

L'AAO a proclamé son appui complet à l'initiative de l'avenir du CCAG, mais demeure inquiète en ce qui concerne les lents progrès effectués. Nous espérons que l'AGA 2009 confirmera un appui et une entente au niveau national visant à aller de l'avant avec l'élaboration d'un plan et d'une entente spécifique afin de procéder à l'implantation suivant une approbation de la majorité.

Modifications à la réglementation

Un certain nombre de modifications à la réglementation ont été proposées au gouvernement et à nos membres. En plus de la régie interne et des activités de mise à jour, l'accent est surtout placé sur deux points :

- Disciplines non cadastrales – les modifications vont essentiellement éliminer les différences entre les membres « cadastraux » et « non cadastraux » et permettent à l'AAO de « se porter acquéreuse » des professions non reliées aux cadastres, du moins en ce qui concerne l'affiliation.
- Arpentages intégrés – une exigence obligatoire spécifique visant des arpentages intégrés serait établie par la réglementation.

AGA 2009

L'assemblée générale annuelle de l'AAO aura lieu du 18 au 20 février 2009 au Marriott Eaton Centre Hotel de Toronto (Ontario).